

FOCUS SUR L'EMPLOI DES JEUNES ET LES POLITIQUES PUBLIQUES :

La crise économique est un phénomène actuel, particulièrement vécu en Ile-de-France, région à forte tradition industrielle, financière et commerciale.

En effet, face au ralentissement des projets et aux dérèglements financiers, les capacités de production industrielle sont très importantes et nous constatons une très nette dégradation du marché du travail depuis plusieurs mois.

Les constats actuels permettent de parler d'un chômage conjoncturel économique, mais les mêmes constats mettent également en évidence un chômage structurel lié aux reconversions industrielles souvent masquées dans les périodes de fortes conjonctures et qui prennent toute leur importance depuis plusieurs mois, entre autres, dans le secteur de la construction automobile.

L'impact de cette crise n'est pas négligeable sur l'emploi des jeunes, les effets sont amplifiés par rapport à ce qu'ils étaient en 1980-1984 ou 1993 et les conséquences sont nombreuses.

L'objectif de ce focus sur l'emploi des jeunes et les politiques publiques s'appuie pour partie sur des outils tels que l'accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels du 7/7/2009, signé par l'ensemble des partenaires sociaux, l'accord régional signé par la région et les partenaires sociaux ; la formation étant un outil privilégié pendant cette période, mais également des mesures simples construites en partenariat avec les entreprises pour assurer une meilleure insertion des jeunes tenant compte du type de recherche d'emploi.

Le premier constat porte sur l'emploi des jeunes, les publics jeunes en recherche d'emploi sont les plus exposés face à la détérioration du marché du travail, ils amplifient le phénomène et la recherche d'un premier emploi reste difficile.

[Comment analyser cette situation en Ile-de-France ?](#)

La situation de l'emploi est, depuis bien des années, une réalité préoccupante.

Des structures comme l'OREF, le GIP-CARIF, l'Etat - au travers des études de l'Insee - apportent un suivi sur l'évolution du marché du travail ; des structures privées comme le GARP, l'Apec analysent l'évolution du marché du travail au sein de notre région capitale.

Les outils qui permettent une analyse fine sont nombreux.

Ce focus a pour objectif d'effectuer une synthèse de ces travaux mais aussi de voir en quoi la situation de l'emploi des jeunes est particulièrement impactée par le retournement de la conjoncture économique actuelle au sein de notre région.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au pôle emploi de catégorie A s'établit à 433 640 en Ile-de-France fin février 2009, soit en un an une hausse de +10.6 %. Sur le plan national, la hausse sur un an est de 19 % avec une situation diverse selon les régions.

Pour analyser ces évolutions conjoncturelles, il convient tout d'abord de prendre en compte plusieurs caractéristiques bien particulières de l'emploi en Ile-de-France :

L'âge de l'entrée au travail

Sur la période 1950 à 2005, l'emploi total est passé, en France, de 19 millions à 24,9 millions, pendant que la population totale passait de 42,9 millions à 62,4 millions.

L'emploi progresse moins (+ 31 %) que la population (+ 45 %) et le taux d'emploi de la population passe de 44,30 % à 40 %. En Ile-de-France et sur la même période, la situation est différente.

En 1950, l'âge de l'entrée au travail et dans la vie active se faisait beaucoup plus tôt. Ainsi, en 1950, on entrait très tôt dans la vie active : 52 % des 15 à 19 ans travaillaient, contre moins de 9 % en 1999, l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail est passé de 18,3 à 21,7 ans (Olivier MARCHAND).

La tertiarisation de l'emploi

Au travers de l'évolution de l'emploi, le phénomène le plus connu et le plus vérifié est celui de la tertiarisation de l'emploi.

Le secteur tertiaire, souvent appelé celui des cols blancs, en opposition aux cols bleus, porte aujourd'hui l'autre nom de secteur des services.

Selon les auteurs, le terme tertiarisation peut être abordé de diverses manières :

- ⇒ La première approche et la plus traditionnelle repose sur l'emploi des branches de services, telles que le transport, les commerces, les services financiers, les services publics ...
- ⇒ La seconde approche est de raisonner par métier où l'emploi est clairement identifié (employés, cadres), même si ces fonctions sont exercées dans des branches industrielles.

Ces deux approches doivent être croisées pour pouvoir aborder la problématique de l'emploi des jeunes.

En 1950, les services ne représentaient que 35 % de l'emploi et se situaient vers 40 % pour l'Ile-de-France. Leur poids est de 80 % en 2006, sur le plan national, l'agriculture représentait 30 %, elle est passée à 3,5 % (1,5 % en Ile-de-France).

L'industrie est beaucoup plus complexe à étudier et son poids (hors bâtiment) était de 30 % en 1960 et ne représente plus que 15 % en 2008.

Ces évolutions comparées de l'emploi tertiaire sur les emplois de l'industrie sont difficiles, elles le sont encore plus lorsque l'on aborde l'emploi des jeunes en Ile-de-France.

Les structures des catégories professionnelles ont connu des bouleversements depuis 50 ans et il faut retenir quelques aspects sur notre région :

- ⇒ La fin des « paysans » : le phénomène est connu dès la fin de la grande guerre en 1919,
- ⇒ La part déclinante des ouvriers dans l'emploi avec la fin des ouvriers spécialisés vers les années 1980,
- ⇒ L'explosion des emplois de cadre et des professions intellectuelles supérieures qui de 7 % en 1950, sont passées à 31 % en 2005 pour l'Ile-de-France.

Ces chiffres subissent des variations selon les nomenclatures, mais ils montrent les profondes modifications de l'emploi sur le plan national et en Ile-de-France.

La féminisation croissante de l'emploi :

Ce phénomène constitue un élément essentiel, voire un élément majeur depuis 1990. Les premières observations s'effectuent dès 1915 où les femmes remplacent les hommes partis à la guerre.

Cette tendance sera irréversible avec plusieurs périodes, mais après 1968 les femmes jeunes ont massivement investi l'emploi, suivies de près par d'autres générations (travail et emploi des femmes par Margaret MURNANI 2003).

Il faut, cependant, nuancer, ces propos. Ces dernières années la part des emplois féminins ne progresse plus que très lentement.

L'extension du salariat :

La progression de l'emploi salarié est un constat national et se retrouve en Ile-de-France. Cette situation touche particulièrement les jeunes.

Ce mouvement, en Ile-de-France, passe de 66 % en 1975, à 82 % en 1995.

Depuis quelques années, il se situe autour de 91 %.

La salarisation, la tertiarisation, la féminisation constituent les éléments essentiels et caractérisent la situation de l'emploi des jeunes en Ile-de-France.

Les évolutions des qualifications :

Cette question est difficile à aborder et les bonnes réponses historiques sont inexistantes.

Toutefois, Claude THELOT évalue les progrès continus de la formation et de la plus grande qualité de la main d'œuvre. Depuis 1950, la situation a beaucoup changé.

Globalement, la dernière moyenne de la formation initiale de la population active passe de 8,1 ans en 1959 à 12,9 ans en 1996.

La proportion de bacheliers est passée de 4,7 % en 1954 à 44 % en 2004, soit une croissance multipliée par 9.

Cependant, les personnes diplômées ou peu qualifiées peuvent accéder à un emploi, mais les jeunes diplômés peuvent occuper des emplois peu qualifiés, en attendant mieux.

Dans les publications « alternatives économiques » de juin 2005, il apparaît que 1994 marque le tournant dans l'évolution des emplois salariés classés non qualifiés. En effet, depuis 1980, selon les sources, des emplois non qualifiés entre autres pour les jeunes diminuaient régulièrement. Depuis cette date, ils progressent à nouveau.

Les transformations de l'emploi et du marché du travail au sein de nos entreprises, les nouveaux modes d'accès au travail :

Ce que les économistes ont défini comme « la norme fordiste » est, aujourd'hui, une donnée qui tend à disparaître. Ce phénomène se retrouve en Ile-de-France, comme sur l'ensemble du territoire. Elle constitue une donnée essentielle dans l'évolution du marché du travail.

En un mot, dans les années 1950, le principe de l'emploi consistait à faire une carrière dans la même entreprise.

« Un emploi stable dans la même entreprise, la même administration à temps plein avec des horaires normés et peu évolutifs », puis à 65 ans - voire à 60 ans - le départ à la retraite.

Cette retraite caractéristique du siècle dernier, montrait un horaire de travail comparable de 90 % des établissements.

Depuis 1990, la transformation de l'emploi a été continue et nous assistons au déclin de cette norme.

Il s'ensuit une autre approche de la stabilité de l'emploi, la probabilité de perte de son emploi est passée de 3 % vers 1980 à 6 % vers 2000 (DARES).

Ces chiffres ne prennent pas en compte les CDD et les contrats précaires ; en 2002, 19 % des ouvriers et 2,5 % des cadres étaient en contrat précaire.

Ces chiffres sont en progression et doivent être intégrés dans nos réflexions.

La flexibilité des horaires que l'on ignore dans l'approche fordiste est un nouvel élément ; il correspond à l'évolution des emplois vers les services, mais également aux transformations de la société. En effet, la progression des salariés travaillant le dimanche est importante, et la formule des horaires variables est de plus en plus proposée aux salariés.

La loi de 2002 a certifié ces nouveaux horaires sur un principe de l'annualisation du temps de travail et cette disposition a modifié l'accès des jeunes au premier emploi.

Dans l'industrie automobile, les horaires choisis passent de 9 % en 1984 à 30 % en 2000.

Le temps partiel constituant une donnée croissante, tout comme les CDD :

Les études sur le temps de travail sont complexes.

Elles montrent cependant une incidence sur l'accès à l'emploi. Elles constituent aussi la variable d'ajustement pour certaines qualifications et l'on constate, d'une part un accroissement des temps partiels et, paradoxalement un recours de plus en plus important aux heures supplémentaires.

L'emploi n'est plus ce qu'il était, la norme fordiste tend à s'estomper au profit d'autres organisations du travail.

La question se pose avec acuité pour les jeunes avec la montée des inégalités.

La norme devient temps partiel et flexibilité pour accéder à un emploi.

Le dernier indicateur sur l'emploi des jeunes au 30/06/2008, selon les sources INSEE, montre :

- un accès durable à l'emploi pour 67 % des jeunes Franciliens,
- 8 Mois de temps d'accès au premier emploi pour les non qualifiés,
- 15 % des jeunes franciliens ont exercé au moins un emploi régulier pendant leurs études.

Le départ dans la vie

Pour le sociologue LOUIS CHAUVEL la conséquence de la crise économique sur la situation actuelle des 18-24 ans se fera sentir jusqu'en 2025 et très certainement au-delà. Pour l'auteur, cette génération actuelle doit faire face à une grande précarité qui s'accroît en période de crise. Le taux de chômage approche les 25 % selon les départements et la machine économique s'est peu à peu habituée à ne pas les rémunérer correctement.

Contrairement à ce que l'on observe dans le nord de l'Europe, ces jeunes ont- en Ile de France - difficilement accès à un emploi stabilisateur ; ils partagent le sort de la génération 600€ en Grèce et en Espagne.

La génération actuelle fait donc face à une très grande précarité et lorsque le taux de chômage voisine les 25% depuis plusieurs années les conséquences sont nombreuses .Le principe de la main d'œuvre « bon marché constitue » déjà une difficulté.

Plusieurs rapports, mais aussi la pratique montrent que les jeunes qui « ratent » leur entrée sur le marché du travail autour de 24 ans connaissent des difficultés prolongées.

Un élément à prendre en compte dans le chômage des plus de 45 ans actuels et la situation des années 1980, les difficultés d'insertion existant dans cette période ne sont pas totalement dépassées ; c'est un paradoxe de notre marché du travail où l'on est jeune de plus en plus vieux et vieux de plus en plus jeune.

Après une situation favorable du marché du travail en 2006, le marché s'inverse et les projections de 2009 n'ont plus lieu d'être face à une crise économique mondiale. Ce sont les 18 -24 ans qui vont payer le prix fort de la crise ; les conséquences se feront sentir plusieurs années et pour certain jusqu'en 2025.

Quelles conséquences sur la santé

Une étude de Julien Pelletier à l'A.N.A.C.T. note une aggravation de la situation de la santé depuis l'éclatement de la crise financière.

Un constat : l'épanouissement au travail a baissé de 17 points au mois de février et juin 2008 pour atteindre seulement 38 % des travailleurs précaires .Ce qui était un souci de santé au travail risque de devenir un souci de santé publique.

Que deviennent ces indicateurs dans le cadre de cette inversion de conjoncture ?

Etat des lieux

Situation des jeunes ayant un emploi

- par secteur d'emploi.

Les secteurs d'emploi

Les secteurs employeurs de jeunes salariés de 15 à 29 ans En Ile-de-France en 2005 Unités : millier et %		
Secteurs d'activité	Moyenne 2005	
	Effectifs	En %
Agriculture	6	0,6
Industrie	96	10,4
Construction	37	3,9
Tertiaire, dont :	804	85,1
- Commerce et réparations	167	17,7
- Transports	38	4,0
- Activités financières	39	4,1
- Activités immobilières	17	1,8
- Services aux entreprises	220	23,3
- Services aux particuliers	117	12,4
- Education, santé, action sociale	117	12,4
- Administrations	89	9,4
Ensemble	945	100,00

Nomenclature d'Activités Françaises (NAF).

Les chiffres pour l'Île-de-France ont été calculés avec des pondérations spécifiques à la région.

Source : INSEE, enquête Emploi en continu de 2005.

Ces tableaux, par secteur, montrent des faits disparates et les représentations sont très différentes de celles de la province.

Statuts d'emploi des jeunes et de l'ensemble des salariés.

Emploi en milliers, répartition en %.

	1985		1995		2005		Ensemble
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emploi salarié des 15-29 ans	2 881	2 373	2 289	1 950	2 594	2 113	4 707
Dont :							
- Intérim	1,5	1,1	4,8	2,2	7,3	3,6	5,6
- CDD+aide privée	9,9	6,6	16,9	16,3	22,9	21,8	22,4
- CDI privé	70,6	62,5	63,9	56,8	58,3	52,7	55,8
- Temporaires+aides publiques	3,3	7,1	3,8	8,4	4,5	9,1	6,6
- stables publics.....	14,7	22,7	10,9	16,3	7,0	12,7	9,6
Emploi salarié total	10 277	7 544	10 280	8 698	11 643	10 574	22 217
Dont :- Intérim	0,7	0,5	1,9	0,9	3,3	1,6	2,5
- CDD+aide privée	3,5	2,8	5,7	6,2	7,7	8,5	8,1
- CDI privé	74,3	61,4	71,0	58,7	70,2	60,7	65,7
- Temporaires+aides publiques	2,1	6,0	2,3	5,5	2,1	4,4	3,2
- stables publics	19,3	29,3	19,1	28,7	16,7	24,9	20,6

Lecture : en 2005, parmi les 2,1 millions de femmes mariées, âgées de 15 à 29 ans, 52,7 % sont en CDI dans le secteur privé.

Concepts : activité au sens du BIT, âge atteint au 31 décembre de l'année de l'enquête de 1985 à 1995, en moyenne annuelle en 2005. Publié Etat, collectivités locales, hôpitaux publics.

Sources : Enquêtes emploi Insee, exploitation Darès.

Les données comparatives ne sont pas disponibles, sous cette forme en Île-de-France, mais le tableau ci-dessus montre que depuis 1990, 35 % des emplois salariés des jeunes de 15 à 29 ans sont des CDD du privé, des emplois en intérim, des postes de non titulaires du secteur public etc., alors que le chiffre est de 15 % pour l'ensemble des salariés.

Ces données montrent l'importance des politiques publiques et des politiques régionales sur l'emploi des jeunes.

Les emplois occupés par les jeunes bénéficiant d'une aide de l'état (apprentissage, contrat de professionnalisation, SEJE, CIVIS, contrat d'accompagnement vers l'emploi)

représentent plus du quart des emplois des moins de 26 ans, contre 5 % de l'ensemble des emplois, selon le tableau ci-dessous.

Les jeunes de moins de 26 ans dans les mesures d'aide à l'emploi

Données au 31 décembre, en milliers.

	1990	1995	2000	2003	2004	2005
Alternance :	442	463	579	539	542	519
- Dont : apprentissage	225	287	359	355	364	381
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation ...	216	176	220	184	176	63
Contrats de professionnalisation	0	0	0	0	1	75
Emploi marchand, hors alternance :	74	171	77	104	130	143
Dont : contrats initiative emploi (CIE ancien et nouveau)	0	29	36	10	14	27
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprises (SEJE)	0	0	0	95	116	116
Autres mesures	74	143	41	0	0	0
Emploi non-marchand :	120	123	163	90	56	64
Dont : contrats emploi solidarité	120	116	36	20	18	1
Emplois jeunes	0	0	118	63	33	16
Contrats emploi consolidé	0	7	10	6	5	3
Contrats d'accompagnement vers l'emploi	0	0	0	0	0	43
Contrats d'avenir	0	0	0	0	0	1
Ensemble	636	758	820	733	728	726
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes (en %)	20,3	31,0	30,0	26,3	26,7	26,2
Part des emplois aidés (tous publics) dans l'ensemble de l'emploi total (en %)	3,7	6,2	6,3	4,8	4,8	4,6

Champ : France métropolitaine. Hors abattement temps partiel et insertion par l'activité économique.

Hôte de méthode : l'emploi des jeunes est mesuré comme le nombre de moins de 26 ans (âge exact) occupant un emploi, dans l'enquête emploi annuelle de l'année n+1 jusqu'en 2001, puis dans l'enquête emploi en continu du 4^{ème} trimestre de l'année n depuis 2002.

Sources : Mesure pour l'emploi : Darès. Enquêtes emploi Insee, exploitation Darès.

L'analyse des contrats de travail et l'observation fine des activités montrent que les jeunes occupent, le plus souvent, un poste à temps partiel.

Ils souhaiteraient travailler davantage et ils représentent 7 % de l'emploi à temps partiel pour moins de 5 % pour l'ensemble des salariés selon le tableau ci-dessous.

Evolution de l'emploi salarié en Ile-de-France

Evolution de la situation des demandeurs d'emploi au 28/02/2009 :

Sur le plan régional, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits au pôle emploi dans les catégories A.B.C, s'établit à 604 790 fin février 2009, soit une progression de 5 % sur un an, inférieure aux données nationales qui sont de +10.4 % sur un an.

La situation est beaucoup plus contrastée au niveau des âges et des sexes ; le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A progresse pour les hommes de 14.6 % sur un an et de 6.5 % pour les femmes.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans progresse de 5.7% au mois de février, par rapport au mois précédent soit de +20.7 % sur un an.

La durée d'inscription - donc le temps de recherche d'emploi - progresse peu par rapport à février 2008 et le volume des demandeurs d'emploi -25 ans catégorie A en recherche d'emploi depuis plus d'un an, se stabilise à 33.4 % du stock.

Il convient d'observer dans les motifs d'inscription comme demandeur d'emploi de catégorie A, la progression sur une année des fins de contrat à durée déterminée +11 % et les inscriptions suite à un licenciement pour raison économique +19,8 %.

L'analyse des motifs de sortie des fichiers pôle emploi montre une progression des entrées en stage +5.6 % et une diminution des reprises d'emploi-22,4 %.

La collecte des offres d'emploi par le pôle emploi est en diminution de 40,0 % sur un an et seulement de -29 % France entière.

Les flux d'entrée devraient se poursuivre dans les prochains mois avec la fin de vacation liée au chômage partiel, les fins de contrat d'intérim et les fins de préavis effectués.

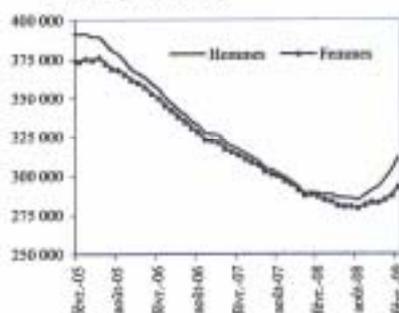
2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE Catégorie A B C

En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, et C augmente au mois de février 2009 de +2,8% pour les hommes (+7,9% sur un an) et de +2,0% pour les femmes (+2,0% sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans augmente de +4,6% en février (+14,3% sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans augmente de +2,1% (+3,4% sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus s'accroît de +2,0% (+5,9% sur un an).

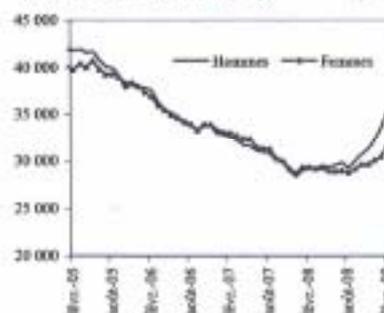
Données CVS	Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A, B, C				
	Février 2008	Janvier 2009	Février 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
Hommes	289 130	303 530	311 890	2,8	7,9
Femmes	287 120	287 270	292 900	2,0	2,0
Moins de 25 ans	58 540	63 950	66 900	4,6	14,3
Entre 25 et 49 ans	414 890	420 020	428 970	2,1	3,4
50 ans et plus	102 830	106 830	108 920	2,0	5,9
Hommes de moins de 25 ans	29 200	33 510	35 290	5,3	20,9
Hommes de 25 à 49 ans	206 900	214 010	219 250	2,4	6,0
Hommes de 50 ans et plus	53 030	56 010	57 350	2,4	8,1
Femmes de moins de 25 ans	29 340	30 440	31 610	3,8	7,7
Femmes de 25 à 49 ans	207 980	206 010	209 720	1,8	0,8
Femmes de 50 ans et plus	49 800	50 820	51 570	1,5	3,6
Ensemble des catégories A, B, C	576 250	590 800	604 790	2,4	5,0

Source : ISTAT - Pôle emploi, Data - Calculs des cvs : DRETFP Ile-de-France / SEPIS.

Par sexe (données cvs)



Moins de 25 ans (données cvs)



2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE Catégorie A

En Ile-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente au mois de février 2009 de +4,0% pour les hommes (+14,6% sur un an) et de +3,2% pour les femmes (+6,5% sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans augmente de +5,7% en février (+20,7% sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans augmente de +3,5% (+9,0% sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus s'accroît de +2,9% (+10,6% sur un an).

26

variation en %

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Données CVS	Février 2008	Janvier 2009	Février 2009	Variation sur un mois	Variation sur un an
Ile-de-France					
Hommes	198 900	219 150	228 020	4,0	14,6
Femmes	193 070	199 170	205 620	3,2	6,5
Moins de 25 ans	44 580	50 910	53 820	5,7	20,7
Entre 25 et 49 ans	277 870	292 710	302 950	3,5	9,0
50 ans et plus	69 520	74 700	76 870	2,9	10,6
Hommes de moins de 25 ans	22 770	27 300	29 030	6,3	27,5
Hommes de 25 à 49 ans	138 870	150 700	156 550	3,9	12,7
Hommes de 50 ans et plus	37 260	41 150	42 440	3,1	13,9
Femmes de moins de 25 ans	21 810	23 610	24 790	5,0	13,7
Femmes de 25 à 49 ans	139 000	142 010	146 400	3,1	5,3
Femmes de 50 ans et plus	32 260	33 550	34 430	2,6	6,7
Ensemble de la catégorie A	391 970	418 320	433 640	3,7	10,6

Source : STMET - Pôle emploi, Data. Calculs des cvs : IRETEFF Ile-de-France / IREPS.

27



L'ACCUEIL DES JEUNES

Les missions locales

Ce lieu d'accueil assure un soutien dans la démarche d'insertion, en direction des jeunes de 16 à 25 ans :

- ã Sortis du système scolaire,
- ã À la recherche d'une formation, d'un emploi,
- ã Sans contrat de travail ou en contrat d'apprentissage (pour les missions locales).

Les quatre vingt deux missions locales d'Ile-de-France ont compétence pour s'occuper de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale des jeunes.

Ils bénéficient d'une écoute personnalisée et d'un accompagnement par un correspondant qui propose des prestations adaptées.

En 2008, les missions locales franciliennes ont suivi 150 000 jeunes et prescrit 79 000 mesures (55 000 vers les dispositifs d'emploi - 25 000 pour les entrées en formation).

Les missions locales signataires d'une convention avec le Pôle emploi sont labellisées « espace jeunes ».

Les maisons de l'emploi

Au nombre de vingt six en Ile-de-France, elles ont pour objectif de rassembler dans un même lieu, l'ensemble des services qui se consacrent à l'emploi.

Bien que non dédiées exclusivement aux jeunes, elles doivent cependant être mentionnées, compte tenu de leur rôle majeur en matière d'emploi.

Les actions conduites par les maisons de l'emploi comportent nécessairement :

- ã L'anticipation des besoins de main d'œuvre,
- ã L'accueil et l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi et des salariés,
- ã L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, ainsi que l'appui à la création d'entreprises dans le bassin d'emploi.

Sous forme d'association ou de groupement d'intérêt public, les maisons de l'emploi regroupent obligatoirement les services de l'Etat et le Pôle emploi. Les conseils généraux et les conseils régionaux peuvent être membres à leur demande, ainsi que les missions locales, les PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)...

Le Pôle emploi

L'organisme du service public de l'emploi nouvellement désigné Pôle emploi, est issu de la fusion de l'ANPE avec les ASSEDIC (fédérées au niveau national dans l'Unédic). Il propose des rubriques spécifiques dédiées aux jeunes et poursuit trois objectifs :

- simplifier les démarches des demandeurs d'emploi,
- rénover l'offre de service,
- déployer plus d'agents au service des usagers, grâce aux synergies permises par la fusion.

Avec une remontée rapide du chômage ces derniers mois, le Pôle emploi a du mal à accomplir sa mission. Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat, chargé de l'emploi, s'est dit, le 5 mars dernier, prêt à « mettre des effectifs en plus ». Finalement, 1840 postes ont été créés pour renforcer la gestion des dossiers qui ne cessent d'augmenter.

Par ailleurs, les communes franciliennes offrent, bien souvent, à leurs administrés une structure telle qu'Objectif emploi pour l'accueil des publics jeunes et moins jeunes en recherche d'emploi.

Quant aux départements, ils n'ignorent pas non plus la problématique de l'emploi des jeunes et mettent en œuvre des actions spécifiques ou en cofinancement.

Les associations

Elles sont nombreuses à œuvrer dans le secteur de l'emploi des jeunes.

Deux exemples parmi celles-ci :

- Le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse), créé en 1969 à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et des sports, est une association qui accueille et informe les jeunes sur de nombreux sujets dont les questions d'emploi.
- L'AFIP (Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle) est une structure qui accompagne le jeune en s'appuyant sur un réseau de parrainage pour faciliter son insertion dans le monde de l'entreprise.

APERCU SUR LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS CONSACRES A L'EMPLOI DES JEUNES

1) LE PLAN DE COHESION SOCIALE

Mis en place par l'Etat, il propose un ensemble de mesures avec un volet emploi important. Les principales dispositions sont présentées ci-dessous.

A noter, par ailleurs, que depuis 1994, le Conseil régional a vu ses prérogatives élargies en matière d'emploi des jeunes.

Les contrats en alternance

Le contrat d'apprentissage

Objectif : permettre au jeune de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

A cet égard, le Conseil régional a consacré, en 2008, plus de 380 millions d'euros en faveur de l'apprentissage. Actuellement, près de 85 000 jeunes sont formés dans les CFA franciliens dont 75 000 apprentis.

Les entreprises contribuent également à l'apprentissage avec la taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, l'Etat a signé avec le Conseil régional un Accord Cadre d'Objectifs et de Moyens - ACOM - d'un montant de 400 millions d'euros, financé à parité.

Le contrat de professionnalisation

Objectif : favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi grâce à un contrat permettant d'acquérir une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Le financement de ce type de contrat est assuré par les partenaires sociaux (OPCA- Organismes Paritaire Collecteurs Agréés -, AGEFOS...).

L'Ile de France est dotée du quart, environ, de l'enveloppe nationale, ce qui a permis la prise en charge de 46 000 contrats, en 2008.

Les contrats aidés du secteur marchand

Le contrat d'insertion revenu minimum d'activité

Objectif : favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux.

Cette formule est peu utilisée en Ile de France.

Le contrat initiative emploi

Objectif : favoriser le retour à l'emploi des personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle.

En 2008, 1 200 jeunes franciliens ont bénéficié du contrat initiative emploi. Pour 2009, l'objectif est d'en faire entrer 2 500 dans le CIE.

Chaque contrat engage une dépense d'environ 3 000 euros par jeune ce qui fait un total de ¾ millions d'euros pour 2008. Cette année la dotation est de 7 millions d'euros.

Le plan pour l'emploi des jeunes présenté le 24 avril 2009 par le Chef de l'Etat prévoit le renforcement du dispositif contrat initiative emploi.

Le contrat jeunes en entreprise

Objectif : insérer directement et durablement les jeunes peu ou pas qualifiés dans l'emploi.

Le dispositif a disparu du « catalogue » au 1^{er} janvier 2008.

Le contrat nouvelle embauche

Objectif : favoriser le recrutement dans les petites entreprises.

Ce contrat dont une des particularités est de prévoir une exonération de cotisations en faveur de l'employeur n'a jamais atteint sa maturité ;

Les contrats aidés du secteur non marchand

Le contrat d'avenir

Objectif : favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux (RMI et allocation de solidarité spécifique), grâce à des actions d'accompagnement et de formation. Sont visés, les jeunes en très grandes difficultés à resocialiser dans un premier temps.

Sur le total des bénéficiaires, 420 jeunes franciliens ont été concernés en 2008 par le contrat d'avenir, mobilisant un crédit de l'ordre de 2 millions en 2008 qui a été reconduit pour 2009.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Objectif : favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et une aide à l'insertion adaptée.

3 000 jeunes franciliens sans aucun diplôme ont accédé à cette mesure en 2007, 4 600 en 2008. Cette année, elle est nettement renforcée, on peut prévoir l'entrée d'au moins 5 000 jeunes franciliens dans le dispositif, ce qui correspond à une enveloppe d'environ 25 millions d'euros l'an. Début avril, une instruction du ministère de

l'emploi a prévu de relever de 70 % à 90 % le taux de prise en charge des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), favorisant ainsi les entrées en CAE.

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)

Ce mécanisme n'est pas un contrat de travail, mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, en difficultés.

Le CIVIS est signé par le jeune et la Mission locale qui agit au nom de l'Etat.

Le document précise les engagements respectifs. Il fixe à un an la durée de l'accompagnement qui peut être renouvelé d'une année lorsque l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint. Enfin, le titulaire du CIVIS peut bénéficier d'une allocation de l'Etat.

Les Missions locales franciliennes ont reçu, en 2008, une dotation de l'Etat de 22 millions d'euros pour le fonctionnement dont 10 millions destinés au CIVIS.

Par ailleurs, selon une étude du ministère du Travail, le CIVIS a permis, entre 2005 et 2007, à quatre bénéficiaires sur dix d'accéder à un emploi durable (30 % en CDI ou CDD long, 11 % en alternance), mais dans près d'un cas sur deux (46 %), les jeunes sont retournés au chômage à la fin de leur CIVIS.

2) LE PLAN ESPOIR BANLIEUE

Il met en place, entre autres, le contrat d'autonomie pour les jeunes des quartiers prioritaires et leur propose un accompagnement vers l'emploi.

En ZUS, le taux de chômage des 15/25 ans est de 33,7 % en 2007, il était de 42,3 % en 2005. Dans les quartiers prioritaires 150 000 à 200 000 jeunes de moins de 26 ans sont sans emploi. Pour l'Ile-de-France, ils sont plus de 17 000. Ce chiffre retrouvé dans de la documentation officielle mériterait d'être confirmé, car l'on sait que la plupart d'entre eux échappent aux réseaux traditionnels et s'éloignent souvent durablement du marché du travail. Pour les réorienter sur le chemin de l'emploi, les pouvoirs publics ont imaginé le contrat d'autonomie.

Est ainsi prévu, l'accompagnement sur trois ans de 45 000 jeunes dans 35 départements. La gestion de cette mesure, assez voisine du CIVIS, n'a cependant pas été confiée aux missions locales, mais à des opérateurs privés, sur appel d'offres. Des actions de formation et de coaching préparatoires au travail et adaptées aux besoins des entreprises sont proposées aux jeunes. Les formations financées sur fonds publics permettent aux jeunes de percevoir une bourse optionnelle de 300 euros mensuel. Cette phase d'accompagnement d'une durée maximale de six mois prend fin lorsque les jeunes accèdent au placement dans l'emploi (CDI, CDD ou contrat égal ou supérieur à six mois). L'organisme gestionnaire assure le suivi des jeunes pendant les six mois de son embauche.

3) LES EMPLOIS TREMPLINS DU CONSEIL REGIONAL

Ce dispositif, non exclusivement réservé aux jeunes, a mis en place par le Conseil régional d'Ile-de-France en 2004.

Il s'agit d'une subvention à un employeur reconnu d'utilité « sociale » (aide aux personnes, associations, groupement d'intérêt public...) pour la création d'un contrat à durée indéterminée.

Les domaines concernés sont nombreux : culture, environnement, logement, politique de la ville, économie sociales et solidaire, sport...

Une récente étude, relative à l'évaluation du programme Emploi tremplin a fait apparaître que le dispositif est incontestablement apprécié des bénéficiaires, mais que les objectifs quantitatifs fixés initialement seront loin d'être atteints.

Au 16 décembre 2008, sur 2 303 bénéficiaires, 1 437 (525 hommes, 912 femmes) sont des jeunes de moins de 27 ans.

4) LE DISPOSITIF AVENIR JEUNES

Il constitue une mesure phare du Conseil régional d'Ile-de-France en matière de politique d'insertion professionnelle, à destination de la population 16/25 ans. Avec une enveloppe annuelle supérieure à 56 millions d'euros le dispositif Avenir jeunes accompagne chaque année 20 000 jeunes minimums.

Il met à leur disposition trois parcours de formation :

- Le parcours « Espace Dynamique insertion » permettant aux jeunes d'acquérir, sur une durée maximum de 12 mois, les savoir être nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.
- Le parcours de mobilisation vers le projet professionnel dont la durée ne peut excéder 900 heures de formation.
- Les formations linguistiques et d'accès aux compétences de bases pour les non francophones et les jeunes analphabètes ou illettrés.

CONCLUSIONS

La liste des principales mesures en faveur de l'emploi des jeunes est longue.

Déployée vers tous les publics, on pourrait imaginer qu'elle est suffisante et fait face correctement aux besoins d'insertion professionnelle.

Tel n'est pas le cas. La crise accentue la fragilité de l'emploi des jeunes.

« Du jamais vu depuis 25 ans... », titrait le 6 mars dernier un grand quotidien du matin en présentant l'évolution du chômage au quatrième trimestre 2008. Le même article poursuit : « sur un an, le taux de chômage des jeunes a bondi de 2,1 points, à plus de 20 % et même de 3,2 points pour les seuls jeunes hommes - alors que la progression pour l'ensemble des demandeurs d'emploi a été sept fois plus faible sur la même période ».

Le rapport parlementaire de Jacques Grosperin (18 mars 2009) constate une insertion médiocre des jeunes dans l'emploi et reconnaît pourtant une mobilisation sans précédent des politiques publiques et des acteurs privés.

Catherine Dumont, membre du CESE, rapporteur de la section des affaires sociales, dans l'avis (22 octobre 2008) sur la thématique « bilan de 25 ans de politiques d'insertion des jeunes » résume ainsi sa position : « des efforts massifs pour un résultat en demi-teinte ».

La rapporteure souligne également qu'une étude de l'OCDE, de 2002, montrait qu'en France la part des mesures jeunes dans les crédits de la politique de l'emploi était l'une des plus élevées des pays de l'OCDE.

Fodé Sylla, membre du CESE, dans l'avis (8/9 juillet 2008) présenté au nom de la section du travail sur la thématique « l'emploi des jeunes des quartiers populaires », pointe les causes d'une situation qu'ils juge inacceptable et propose toute une série de pistes pour en sortir.

Faut-il, pour autant, se résoudre à considérer que tout a été dit que tout a été proposé sur le sujet de l'emploi des jeunes ?

Non, évidemment. C'est si vrai que les gouvernements à chaque embardée de l'emploi des jeunes s'empressent de proposer de nouvelles mesures. Martin Hirsch, Haut-commissaire à la jeunesse, courant mars 2009, envisageait un dispositif permettant l'emploi immédiat de 100 000 jeunes via un programme national qui serait baptisé « génération active ». Il s'agirait de négocier avec les branches qui recrutent le plus (restauration, bâtiment...) de nouvelles embauches pour préparer la reprise. Contre l'engagement des jeunes à rester de 3 à 5 ans dans le même secteur, l'Etat aiderait financièrement les employeurs pendant deux ans, avec une enveloppe globale de 1,5 milliards d'euros.

La question cruciale est de savoir quel sera l'impact, l'efficacité de ces nouvelles propositions.

Martin Hirsch déclarait tout récemment « *je prendrais tous les risques pour réussir pour faire en sorte qu'à la rentrée prochaine on ne se retrouve pas avec des centaines de milliers de jeunes en plus laissés sans emploi* ».

En outre, pour marquer sa détermination sur la question du financement, il ajoute : « *d'habitude, on endette la France et on demande aux jeunes d'éponger. Là ce sera l'inverse* ».

Le gouvernement a-t-il pris la mesure de l'ampleur du problème ?

Sans doute, si l'on s'en tient aux propos déterminés de la haute commission, qui a réuni en mars dernier la soixantaine d'experts composant la nouvelle Commission sur la politique de la jeunesse.

Le Chef de l'Etat, le 24 avril 2009, a dévoilé un plan d'urgence de 1,3 Md d'euros (et non plus 1,5 milliards) pour l'emploi des jeunes.

L'objectif affiché pour l'ensemble de la France est de permettre l'insertion de 517 000 jeunes d'ici à juin 2010 en donnant un essor supplémentaire aux contrats de professionnalisation ainsi qu'aux contrats initiative emploi.

Quelle peut être la portée de cette nouvelle annonce sur la jeunesse francilienne ?

La réalité : les 15/29 ans sont au nombre de 2 381 000 (INSEE, enquête emploi en continu de 2007). Si l'on retranche de ce chiffre les populations en études et les actifs occupés, il reste 328 000 jeunes, répertoriés sous les rubriques « chômeurs » et « inactifs » qui sont précisément les publics qui nous intéressent parce qu'ils constituent le plus gros des bataillons à conduire vers l'emploi. Le rapprochement de ce dernier chiffre de 328 000 - auquel il faudrait ajouter les contingents de jeunes non répertoriés loin de tous les réseaux de soutien - au total des dispositifs d'accompagnement proposé aux jeunes, évalués à quelques dizaines de milliers, fait apparaître une disproportion entre les moyens existants en faveur de l'emploi des jeunes et les besoins.

A ce sombre constat pour les jeunes franciliens, s'en ajoute un autre de nature différente qui ne va rien arranger.

Les travaux d'Olivier Galland, sociologue, directeur de recherche au CNRS, président du comité scientifique de la vie étudiante, membre de la « commission sur la politique de la jeunesse », ont démontré que notre jeunesse va mal, qu'elle a perdu foi en l'avenir.

Sources

OREF

GIP-CARIF

DRTEFP -Ile de France service statistique

DARES

Note DGEFP

ONISEP Janvier 2008 Etat de l'emploi

Edition Science PO La France en Mutation Pepper CULPEPPER

Croissance Emploi et Développement

Collection Repère

IRES Le marche du travail

Mes remerciements à François Millereux et Alain Bernard pour leur contribution.